



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

## **AVIS PUBLIC**

### **IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que le règlement 430-16 a été adopté lors de l'assemblée du 20 septembre 2016 et mis en vigueur le 30 septembre 2016.

Le projet de règlement comporte les informations suivantes, à savoir :

Au niveau du code de déontologie, il définit ce qu'est un conflit d'intérêt, il régit les situations où il y a offre de cadeaux et dons. Il encadre l'usage de biens qui appartiennent à la municipalité. Il impose le non usage de logo et armoirie de la municipalité à des fins personnelles. Il empêche de détenir des intérêts ou un avantage dans un contrat impliquant la municipalité. De ne pas faire d'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale n'a pas déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Au niveau de l'éthique, le règlement souligne les valeurs telles que la droiture, l'impartialité, la promotion de la municipalité et l'esprit d'entraide entre collègues.

Un manquement à une règle prévu au code d'éthique et de déontologie, impose des sanctions reconnues par le droit du travail.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin de Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 30 septembre 2016

Me Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

JE, SOUSSIGNÉ, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 30 septembre 2016 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 30 septembre 2016.

Me Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier